

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 novembre 2024.

Date et heure de la séance : 13 novembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 10

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET-CARDOSO - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAIPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à M. Sébastien MORIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - Mme Karine VALLUY procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sabrina LARRIEU.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PARIS.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.**N° 24/11/13/010****OBJET : Identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER).**

M. PONTRUCHER expose au Conseil Municipal l'actualité, en termes de production des énergies renouvelables et de respect réglementaire, à laquelle la commune doit se conformer.

Ainsi, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (dite loi APER) du 10 mars 2023 prévoit l'identification par les communes de zones d'accélération. Il s'agit de zones jugées préférentielles et prioritaires par les élus communaux pour le déploiement d'énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, méthanisation, solaire thermique, éolien, bois-énergie, géothermie, hydroélectricité) sur leur territoire. Les développeurs seront encouragés à se diriger vers ces zones, d'une part parce qu'elles témoigneront d'une volonté politique locale de développement des énergies renouvelables, mais également du fait de la mise en place par le gouvernement d'incitations financières pour les projets qui se développeront dans ces zones.

Ces zones d'accélération doivent être validées par délibération du conseil municipal, après concertation du public.

Ainsi, une concertation publique s'est tenue du 16 septembre au 11 octobre 2024. Un registre a été mis à disposition des Cendrioux aux Services Techniques pendant la durée de cette concertation.

M. PONTRUCHER indique qu'il a tenu une permanence d'informations le 27 septembre 2024. Plusieurs personnes sont venues se renseigner sans apporter de remarques particulières dans le registre.

Au préalable, la population cendriouse avait été informée via un article paru dans LA MONTAGNE le 14 septembre 2024 et dans son bulletin municipal de juillet 2024.

Une fois cette liste des ZAER actée par la commune, elle devra être transmise à Clermont Auvergne Métropole, EPCI à laquelle appartient la commune, et dont la mission sera de mettre en cohérence les ZAER identifiées par les différentes communes et le projet de territoire de l'EPCI.

A l'issue de cette concertation, les Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergie renouvelables (ZAER) ont été identifiées selon le tableau ci-dessous :

	ZAER			
	Détail des filières	Nom de la ZAER	Précisions	Section cadastrale et numéro de parcelle
ZAER solaire photovoltaïque	Photovoltaïque en toiture	Ecole Henri Barbusse	Panneaux sur la toiture de l'élémentaire	AI 393 (Primaire) AI 392 (Maternelle)
	Photovoltaïque en toiture	Complexe sportif Jean Jaurès	Panneaux sur la toiture au-dessus de la tribune	AK 353
	Photovoltaïque en ombrière	Parking de la gare		AH 408 AH 409
	Photovoltaïque en ombrière	Parking du complexe sportif Jean Jaurès		AK 353
ZAER bois-énergie	Chaufferie Bois	Ecole Henri Barbusse	Cantine-Périscolaire-Elémentaire-Maternelle	AI 393 (Primaire)
ZAER géothermie		Salle Polyvalente	en cours d'étude	AM 45
ZAER méthanisation	pas d'identification			
ZAER solaire thermique	pas d'identification			
ZAER éolien	pas d'identification			
ZAER hydroélectricité	pas d'identification			

Le Ministère de la transition énergétique, appuyé par l'IGN et le CEREMA, a déployé une nouvelle version du portail cartographique facilitant l'identification et l'adoption des zones d'accélération. Les services municipaux, après validation de ces ZAER, saisisront celles-ci sur cette plateforme nationale afin de donner de la visibilité à ces futurs projets environnementaux.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

D : 063-216300699-20241113-24 11 13 010-DE

Aujourd'hui, M. PONTRUCHER propose au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par commission « environnement et développement durable » lors de sa réunion du 4 novembre 2024 et :

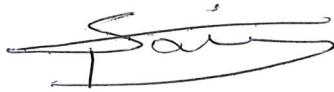
- d'adopter les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables,
- de charger le Maire ou son représentant de renseigner le portail cartographique EnR dédié à la remontée des ZAER,
- et de notifier ces ZAER à la Préfecture, à Clermont Auvergne Métropole et au Grand Clermont pour assurer une coordination et une cohérence à l'échelle du territoire.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Sylvie PARIS



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **15 NOV. 2024**

Reçu en préfecture le **15 NOV. 2024**

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.